

Bureau Veritas Exploitation SAS

DIDENHEIM
Parc des Collines
2, avenue de Strasbourg
68350 DIDENHEIM France
Téléphone : 03 89 60 26 27
Mail : marc.meyer@fr.bureauveritas.com

A l'attention de M. KNOPF LIONEL

SUEZ RV NORD EST
SODEC SAINT LOUIS
154 RUE DE MULHOUSE
68300 SAINT LOUIS

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

BRAS HYDRAULIQUE DE LEVAGE POUR BENNES AVEC
COMMANDE EN CABINE BENNE MAREL N°144/16397 -
PORTFUR N°CB 340 XT



Intervention du 01/03/2019

Coordonnées du site :

Nom du site : SUEZ RV NORD EST
Latitude : 7.5481
Longitude : 47.6011

Lieu d'intervention :

154 RUE DE MULHOUSE
68300 SAINT LOUIS

Numéro d'affaire : 2572659

Référence du rapport : 2572659/6.9.1.R

Rédigé le : 04/03/2019

Par : Marc MEYER

Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

PREAMBULE

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

RAPPEL DES PRINCIPES D'INTERVENTION

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

ACTIONS A MENER

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.



LES ECARTS Potentiels de la vérification d'un équipement			
Absence d'actions à entreprendre	100% Points vérifiés	100% Des équipements vérifiés	Pictogramme du rapport
OUI	OUI	OUI	
OUI	NON	OUI	
OUI ou NON		NON	
NON	OUI ou NON		

En complément, chacune des Fiches « équipement » du rapport de vérification comporte un avis général qui a pour objectif de décrire par une phrase courte l'une des 7 conclusions possibles de la vérification rappelé dans le tableau ci-après.

Avis général	Signification
Satisfaisant.	<i>Satisfaisant.</i>
Vérification partielle.	<i>Certains points n'ont pas pu être vérifiés.</i>
Non satisfaisant.	<i>Non satisfaisant : les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans le récapitulatif des « actions à entreprendre » auxquelles il y a lieu de remédier.</i>
Équipement/installation non présenté(e).	<i>Non vérifié. Équipement/installation non présenté(e) : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.</i>
Équipement/installation non disponible.	<i>Non vérifié. Équipement/installation non disponible : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.</i>
Équipement/installation en panne.	<i>Non vérifié. Équipement/installation en panne : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.</i>
Demande de mise à l'arrêt.	<i>Demande de mise à l'arrêt : les vérifications ont fait apparaître des défauts ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des « actions à entreprendre » qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.</i>

Le pictogramme comme l'avis général, sont des aides appréciables à la consultation mais ne peuvent se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

PERSONNE(S) RENCONTREE(S)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. JAKOBY Eric.

EQUIPEMENT(S) OBJET(S) DU PRESENT RAPPORT

Quantité	Équipement(s)	Quantité	Équipement(s)
1	BRAS HYDRAULIQUE DE LEVAGE POUR BENNES AVEC COMMANDE EN CABINE		

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | SUEZ RV NORD EST

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : **BRAS HYDRAULIQUE DE LEVAGE POUR BENNES AVEC COMMANDE EN
CABINE**



N° d'immatriculation : CB-340-XT
Localisation : SUEZ SAINT LOUIS (68)

Marque : BENNE MAREL
N° de série : 144/16397
Année de mise en service : 1991

Avis Général Satisfaisant.



ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche n° 1	BRAS HYDRAULIQUE DE LEVAGE POUR BENNES AVEC COMMANDE EN CABINE		N° série : 144/16397
			N° interne : N° Ident. Equipement : N° immatriculation : CB-340-XT
Marque : BENNE MAREL		Type :	
Date de mise en service : 1991		Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004	
Année de fabrication :			
Localisation : SUEZ SAINT LOUIS (68)			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. SCHALLER			

CARACTERISTIQUES

Energie(s) : Hydraulique, Thermique C.M.U. (kg) : 9100	Carburant : Gazole Charpente : Bras articulé avec potence télescopique
Marquage Constructeur : Non CE	

EQUIPEMENTS

Désignation : Crochet	Vérifié : Oui
------------------------------	----------------------

ASPECTS DOCUMENTAIRES

Carnet de maintenance

Modification importante : Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance
--

CHARGES ET ESSAIS

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).
--

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Benne basculée sur l'arrière du camion.	Charge d'essai estimée (kg) : 9100
--	---

AVIS GENERAL

Satisfaisant.

Fiche n° 1	BRAS HYDRAULIQUE DE LEVAGE POUR BENNES AVEC COMMANDE EN CABINE		N° série : 144/16397
	N° interne :		N° Ident. Equipement :
N° immatriculation : CB-340-XT		Type :	
Date de mise en service : 1991		Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004	
Année de fabrication :			
Localisation : SUEZ SAINT LOUIS (68)			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. SCHALLER			

LISTE DES POINTS APPLICABLES

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

CARACTERISTIQUES	5 SOURCE D'ENERGIE
EQUIPEMENTS	5.1 Dispositif de séparation générale
SUSPENTES	6 ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL
APPAREIL DE MESURE UTILISE	6.2c Phare(s) de travail
A ASPECTS DOCUMENTAIRES	7 CABINE - POSTE DE CONDUITE
A.1 Carnet de maintenance	7.8 Visibilité depuis le poste de conduite
A.2 Affichage capacité	8 ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)
A.17 Rapports de vérification	8.5 Identification des organes de service
B CONDUITE ET MANOEUVRE DE L'EQUIPEMENT	8.6 Retour automatique au point neutre
4 CHASSIS	9 SUSPENTES, TAMBOURS, POULIES, DISPOSITIFS DE PREHENSION
4.1 Assemblage et fixations	9.2 Dispositifs de préhension
4.8 Traverses, longerons, faux-châssis	10 MECANISMES
4.10 Berce	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
4.11 Crochets de basculement	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
4.16 Butées de l'arrêt de la benne	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
	10.9 Protection des organes mobiles de transmission et de travail
	11 DISPOSITIFS DE SECURITE
	11.15 Fin de course, butées de levage
	12 CHARGES ET ESSAIS
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» BRAS DE LEVAGE POUR BENNES 9